

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2024

numéro
CM_241015_15

L'an deux mille-vingt quatre, le quinze octobre,
Le Conseil municipal, dûment convoqué le neuf octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	23
exprimés	28
vote	
pour	28
contre	0
abstention	0

Présents :

Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Nathalie ROCOPLAN, Monique GALEOTE, Ali BENAMEUR, Marie-Laure VERDOL, Didier KOEHLER, Isabelle PEDROS, Claude FERAL, Michel PANIS, Jean-Marc SAUVIER, Nathalie SYZ, Edith POMAREDE, Damien ALIBERT, David BOSC, Fadilha BENAMMAR KOLY, Thibault DETRY, Claude LAATEB, Joana SINEGRE, Magali STADLER, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Marie Pierre CAUMES.

Absents avec pouvoirs :

Ahmed KASSOUH à Marie-Laure VERDOL, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, David DRUART à Ludovic CROS, Izia GOURMELON à Didier KOEHLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB.

Absent :

Gilles MARRES.

OBJET :	Déclassement d'un chemin appartenant au domaine public et cession d'une partie du chemin à BOCHENT Jocelyne
----------------	--

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CGPPP), et en particulier l'article L2141-1 stipulant qu'un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1 qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement,

VU le courrier enregistré au numéro 2024-05-67218 du 21 mai 2024 de BOCHENT Jocelyne demandant l'acquisition de l'ancien chemin de service jouxtant sa propriété et qui conduit à son domicile afin de pouvoir installer un portail pour sécuriser sa propriété et entretenir ce chemin afin d'anticiper tout risque d'incendie,

VU la configuration des lieux et le non-usage de cet ancien chemin qui n'est plus du tout utilisé par le public car il donne seulement accès à l'unité foncière de BOCHENT Jocelyne,

VU le courrier de la Commune du 17 juillet 2024 destiné à BOCHENT Jocelyne lui proposant l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie du chemin non cadastré à ce jour d'une surface de cent-quatre-vingt-dix mètres carrés (190 m²) environ à la condition que la totalité des frais de géomètre et des frais liés à cette acquisition soit à sa charge, et dont les conditions d'acquisition acceptées par BOCHENT Jocelyne,

Ouï l'exposé de Didier KOEHLER et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : CONSTATE** la désaffectation du domaine public du chemin de service jouxtant la propriété de BOUCHENT Jocelyne non affecté à l'usage du public,

- **ARTICLE 2 : APPROUVE** le déclassement de ce chemin du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal,

- **ARTICLE 3 : APPROUVE** la cession à l'euro symbolique à BOCHENT Jocelyne d'une partie du chemin non cadastré à ce jour d'une surface d'environ cent-quatre-vingt-dix mètres carrés (190 m²) environ matérialisé en orange sur le plan annexé à la présente délibération à la condition que la totalité des frais de géomètre et des frais liés à cette acquisition soit à sa charge,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,

- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20241015-lmc112728-DE-1-1
Date de télétransmission : 16/10/24
Date de publication : 22/10/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Le quinze octobre deux mille vingt-quatre
Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE



ANNEXE 1
DÉCLASSEMENT D'UN CHEMIN APPARTENANT AU DOMAINE PUBLIC ET CESSIION D'UNE
PARTIE DU CHEMIN A MADAME EVELYNE BOCHENT
Proximité du Chemin des Mésanges

